

NUMERO : 2025-076
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité pour la ville de Sarcelles de confier à un prestataire extérieur un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour le retrait de carburants à la pompe et recharges électriques en stations-services pour le parc de véhicules de la ville de Sarcelles, du CCAS et de la Caisse Des Écoles sur une durée de quatre ans,

Considérant la publication d'un appel d'offres ouvert et la réception de trois plis pour cette consultation,

À l'issue de l'analyse des offres et après validation de la Commission d'appel d'offres du 10 mars 2025,

Décide :

Article 1 : De conclure un marché public formalisé, en accord-cadre à bons de commande pour le lot 1 pour le retrait de carburants à la pompe et recharges électriques en stations-services pour le parc de véhicules de la ville de Sarcelles, du CCAS et de la Caisse Des Écoles avec l'entreprise GREENWAY localisée 5 rue Pleyel, bureau 3, à Saint Denis (93200), Siret n° 97886006200014.

Article 2 : La durée du marché est de quatre ans fermes à compter de sa notification.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget communal avec un seuil maximum annuel de 1 300 000 € HT sur quatre ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 14 Mai 2025



Pour le Maire et par délégation,
La Conseillère Municipale,
Chargée des Marchés Publics,
Maïmouna CAMARA

